

Troisième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:*
Société des Eaux et d'Electricité de Champéry, Champéry
2. *Raison sociale (nom) et siège des sociétés reprenantes:*
Production Electrique de Champéry SA en formation, Champéry
Société de Distribution Electrique de Champéry SA en formation, Champéry
3. *Contrat ou projet de scission du:*
11.04.2008
4. *Echéance de préavis des créances:* **21.06.2008**
5. *Adresse pour la déclaration des créances:*
Société des Eaux et d'Electricité de Champéry, Pierre-Ignace Exhenry, Résidence Haute Cime, 1874 Champéry
6. *Indication: Les créanciers de la société transférante peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art. 45 s. Lfus*
7. *Remarques:* Dans le cadre d'une scission selon la LFus, la Société des Eaux et d'Electricité de Champéry, à Champéry, transfère:
 - sa branche d'activité "distribution d'électricité" à Société de Distribution Electrique de Champéry SA en formation, à Champéry, une société qui sera issue de la scission;
 - sa branche d'activité "production d'électricité et vente en magasins" à Production Electrique de Champéry SA en formation, à Champéry, une société qui sera issue de la scission.Du point de vue interne, la scission prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2008.
Lenz & Staehelin, Avocats
1208 Genève

(04437744)